

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit:**  
CapitalatWork Foyer Umbrella – ESG Equities at Work

**Identifiant d'entité juridique:**  
549300NJPI8UC86DNN60

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

La stratégie d'investissement repose principalement sur une méthodologie responsable qui exclut les industries et les entreprises controversées, et compare les entreprises sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment, CapitalatWork applique une méthodologie responsable dénommée « Investissement Socialement Responsable ». Les investissements potentiels sont évalués pour s'assurer de leur alignement avec les critères définis dans cette méthodologie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Notre méthodologie « Investissement Socialement Responsable » est fondée sur le cadre suivant :

(1) CapitalatWork utilise une méthode de sélection d'actions « best-in-class ». CapitalatWork limite ses investissements aux actions dont l'émetteur s'est vu attribuer une note de risque ESG supérieure à la moyenne et qui se classent dans les 40% supérieurs de leurs groupes de pairs. Définis par Sustainalytics, ces groupes de pairs sont largement similaires à la classification officielle Global Industry Classification Standard (GICS). La note de risque ESG évalue dans quelle mesure le risque ESG d'une entreprise est considéré comme important et non géré. Les notes de risque ESG fournies par Sustainalytics sont présentées sur une échelle de 100 (plus mauvaise note) à 0 (meilleure note) et donnent lieu à des comparaisons entre les entreprises.

(2) Grâce à sa méthodologie d'évaluation des controverses au niveau mondial, Sustainalytics évalue l'implication des entreprises dans des controverses et incidents concernant divers enjeux ESG sur une échelle de 1 à 5, dans laquelle les controverses les moins graves appartiennent à la catégorie 1 et les plus sévères à la catégorie 5. Les investissements dans les catégories 1 ou 2 sont admissibles. Les investissements dans les catégories 3 ou 4 sont jugés appropriés, au cas par cas, après examen par les pairs de l'équipe de gestion. Les investissements en actions relevant de la catégorie 5 ne sont pas autorisés. Il n'y a pas de pourcentage d'investissement minimum par type de catégorie.

Les enjeux E, S et G suivants sont intégrés au processus d'évaluation menant à la notation du risque ESG :

- Les facteurs environnementaux incluent les éléments suivants : Carbone – Activités « propres » ; Emissions, effluents et déchets ; Utilisation des ressources.
- Les facteurs sociaux combinent les éléments suivants : Droits de l'homme ; Capital humain ; Confidentialité et sécurité des données.
- Les facteurs de gouvernance couvrent les éléments suivants : Gouvernance d'entreprise ; Ethique des affaires ; Corruption.

(3) En complément le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales basées sur une sélection d'indicateurs d'incidence négatives sur des facteurs de durabilité.

Le produit financier :

- vise à promouvoir les entreprises qui ne sont pas actives dans le secteur des énergies fossiles (PAI 4)
- vise à promouvoir les entreprises qui ne violent pas un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unis (PAI 10)
- vise à promouvoir les entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités non-éthiques ou controversées tel que production d'armes controversées, énergie nucléaire, tabac et pornographie (PAI 14)
- vise à promouvoir entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités avec des incidences négatives importantes telles que l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste ainsi que le charbon thermique

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- 89,02% des investissements ont été effectués dans des actions dont l'émetteur s'est vu attribuer une note de risque ESG supérieure à la moyenne et qui se classent dans les 40% supérieurs de leurs groupes de pairs définis par Sustainalytics. En léger recul par rapport à l'année dernière du fait :
  - de la présence d'une position issue du spin off de SOLVAY SA qui n'est pas encore analysée par nos fournisseurs de données
  - d'Alphabet qui à la fin de l'année n'est plus en ligne avec nos règles de sélection et doit être désinvesti dans les prochaines semaines (en ligne avec notre politique d'investissement)
- 0,04% d'investissement dans des activités ayant une exposition aux énergies fossiles (sur bases des données fournies par Sustainalytics)
- 0% d'investissement dans des entreprises et des émetteurs qui violent les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unis (sur bases des données fournies par Sustainalytics)
- 0% d'investissement dans les entreprises et des émetteurs qui sont impliqués dans des activités non-éthiques ou controversées tel que production d'armes controversées, énergie nucléaire, tabac et pornographie (sur bases des données fournies par Sustainalytics)
- 0% d'investissement dans des entreprises et des émetteurs qui sont impliqués dans des activités avec des incidences négatives importantes tel que l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste que le charbon thermal. (sur bases des données fournies par Sustainalytics)

Ces données n'ont pas fait l'objet d'une revue externe et ne sont pas auditées

### **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Au cours de l'année précédente les indicateurs étaient les suivants :

- 92.94% des investissements ont été effectués dans des actions dont l'émetteur s'est vu attribuer une note de risque ESG supérieure à la moyenne et qui se classent dans les 40% supérieurs de leurs groupes de pairs définis par Sustainalytics,
- 0% d'investissement dans des activités ayant une exposition aux énergies fossiles
- 0% d'investissement dans des entreprises et des émetteurs qui violent les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unis
- 0% d'investissement dans les entreprises et des émetteurs qui sont impliqués dans des activités non-éthiques ou controversées tel que production d'armes controversées, énergie nucléaire, tabac et pornographie
- 0% d'investissement dans des entreprises et des émetteurs qui sont impliqués dans des activités avec des incidences négatives importantes tel que l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste que le charbon thermal.

### **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car le compartiment ne prévoit pas de réaliser des investissements durables.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car le compartiment ne prévoit Pas de partiellement réaliser des investissements durables.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier. *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

CapitalatWork a considéré les principaux impacts négatifs (PIN) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et a mis en place des politiques de diligence raisonnable en ce qui concerne le suivi de ces impacts.

La politique de diligence raisonnable mise en place a permis de vérifier les possibles violations des normes du Pacte mondial des Nations unies lors de la constitution des dossiers d'investissement.

Durant l'année, aucune violation n'a été identifiée.

Une analyse de controverses est faite de façon régulière en fonction de son niveau d'intensité. Durant l'année, 12 positions ont eu une catégorie de rang 3 ou 4, après analyse des controverses, CapitalatWork a décidé de garder ces émetteurs dans le portefeuille. Les controverses identifiées pouvant être inhérentes au secteur d'activité, ou encore liées à des événements isolés. Pour certaines de ces positions, CapitalatWork a pris la décision, néanmoins, de réduire les parts d'investissement.

Le calculs des PAIs a été réalisé sur base d'une moyenne trimestrielle des investissements

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>			
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	3122.0613 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 2	1070.9937 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 3	25080.068 tonne CO2e
		Émissions totales de GES	30118.193 tonne CO2e
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	160.8025 tonne CO2e / EUR M invested
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	393.83694 tonne CO2e / EUR M revenue
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.04 %	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non	Consommation: 63.02 %	

		renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.25716442 GWh / EUR M revenue  Secteur C: 0.31008068 GWh / EUR M revenue  Secteur F: 0.15111719 GWh / EUR M revenue  Secteur G: 0.020449609 GWh / EUR M revenue  Secteur H: 0.35698584 GWh / EUR M revenue  Secteur L: 0.35983098 GWh / EUR M revenue
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0.93 %
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 tonne / EUR M invested
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.36609212 tonne / EUR M invested
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%

	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	7.17 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	34.84 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Les principaux investissements sont calculés par rapport à une moyenne trimestrielle des investissements

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2023 au 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
VINCI SA	Industrie	4.3%	France
APOLLO GLOBAL MANAGEMENT INC	Finance	4.03%	Etats-Unis
UNITEDHEALTH GROUP INC	Santé	3.86%	Etats-Unis
APPLE COMPUTER INC	Technologies de l'Information	3.85%	Etats-Unis
ORACLE CORP	Technologies de l'Information	3.34%	Etats-Unis
COMCAST CORP-CLASS A	Services de Télécommunication	3.27%	Etats-Unis
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	3.12%	Néerlandais
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	3.1%	France
PUBLICIS GROUPE	Services de Télécommunication	2.98%	France
VISA INC-CLASS A SHARES	Finance	2.96%	Etats-Unis
APPLIED MATERIALS INC	Technologies de l'Information	2.92%	Etats-Unis
INTEL CORP	Technologies de l'Information	2.83%	Etats-Unis
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	Biens de Consommation de Base	2.7%	Belgique
ALPHABET INC-CL C	Services de Télécommunication	2.41%	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	2.36%	Etats-Unis



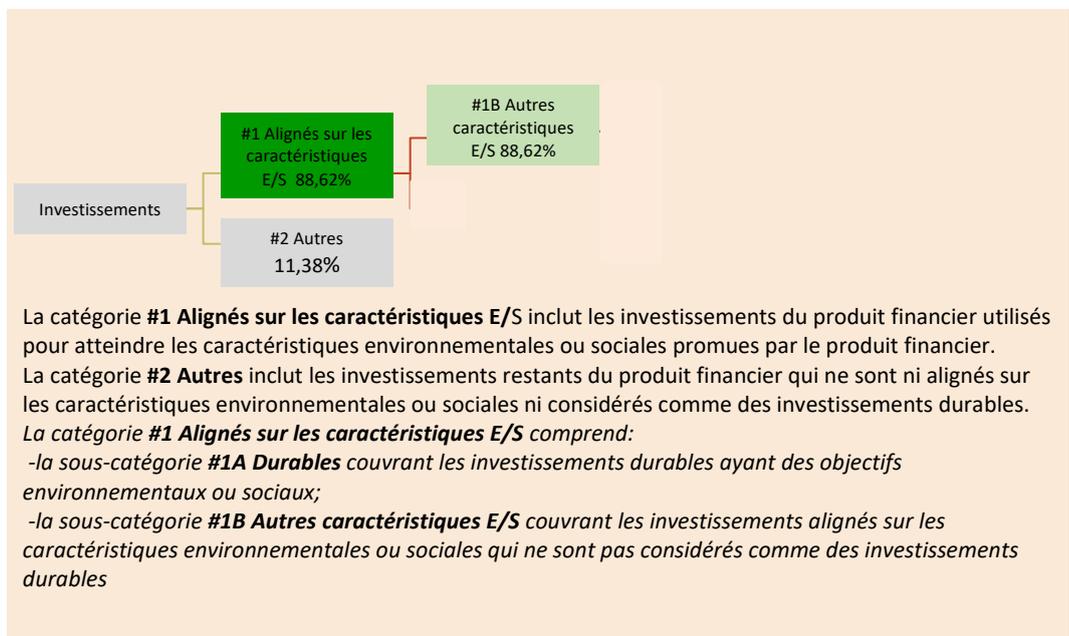
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La partie des investissements liés à la durabilité s'élève à 0% contre 0% en 2022

### ● Quelle était l'allocation des actifs?

Au cours de l'exercice 2023 la proportion de la catégorie #1 reprends les investissements alignés sur les caractéristiques E/S liés à la durabilité s'élève à 88,62% en moyenne contre 92,94% fin 2022

La proportion des investissements relevant de la catégorie #2 Autres comprends 8,54 % de cash et 2,84% de titres dont les émetteurs n'étaient pas alignés avec les caractéristiques promues par CapitalatWork. Les deux émetteurs concernés sont Alphabet dont la position représente encore 2,41% au 31/12/2023, et Syensqo SA qui représente 0,43% du portefeuille et dont les caractéristiques ESG ne sont pas encore connues. En 2022 cette catégorie représentait 7,06%



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Durant l'année, le fond n'a pas investi dans des entreprises dont une partie des revenus étaient directement liés à exploration, l'exploitation, la production, le process, le stockage le raffinage par contre le fonds à investi à hauteur de 0,04% dans Union Pacific Corp qui tire une partie de ses revenu de la distribution, incluant le transport, le stockage ou le commerce des énergies fossiles.

Sur base des information disponible nous ne sommes pas en mesure de fournir des indications sur les sous-secteurs. Nous mettons tout en œuvre pour que cette information soit disponible pour les prochains rapports

Secteur	% d'actifs
Technologies de l'Information	21.68%
Finance	16.12%
Industrie	14.89%
Services de Télécommunication	12.32%
Consommation Discrétionnaire	9.43%
Santé	8.25%
Biens de Consommation de Base	5.09%
Matériaux	2.84%
Immobilier	0.84%

Du fait de son investissement dans Union Pacific Corp le fonds à une exposition indirecte aux énergies fossiles à hauteur de 0,04% de ses investissements



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car le compartiment ne prévoit pas de réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

**● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

Oui:

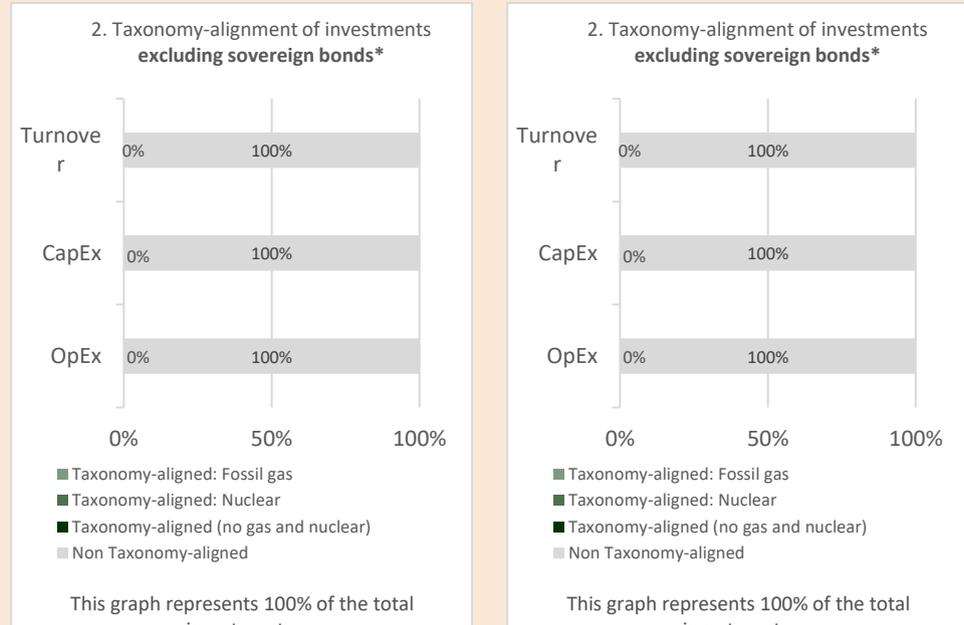
Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car le compartiment ne prévoit pas de réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car le compartiment ne prévoit pas de réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car le compartiment ne prévoit pas de réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car le compartiment ne prévoit pas de réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Durant l'année les investissements inclus dans la partie autre était du cash à hauteur de 8,54% ou des actifs non-alignés avec les caractéristiques promues par le sous-fonds 0,43% (position dans une société non encore analysées par nos data providers) ainsi que la position dans Alphabet Inc. représentant 2,41%. La stratégie d'exclusion a été appliquée aux actifs éligibles sauf pour une position pour laquelle l'émetteur est actif dans les énergies fossiles.

Ce cash est utilisé pour la bonne gestion des liquidités du fonds (rachats/souscriptions, factures, etc.).



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

**De manière régulière, les émetteurs des actions sont analysés sur base des caractéristiques et des critères ESG repris dans la stratégie d'investissement de CapitalatWork.**

Au cours de l'année, certaines positions ont été exclues du portefeuille pour les raisons suivantes :

- ESG risk rating sous les 40% supérieurs de leurs groupes de pairs définis par Sustainalytics
- Non-compliance avec les exclusions reprises dans la stratégie d'investissement
- Controverses identifiées

La politique de désinvestissement de CapitalatWork permet un temps de tolérance de 6 mois avant de prendre la décision de désinvestir. Cela explique qu'à la clôture, 2 émetteurs non-alignés avec les caractéristiques promues sont toujours présents dans le portefeuille.

Pour les controverses, CapitalatWork analyse celles identifiées durant l'année et document l'origine de la controverses et si elle est à risque par rapport à la bonne gouvernance de l'émetteur

ou encore pour l'atteinte des caractéristiques promues. Si la controverse est inhérente au secteur d'activité ou si l'impact sur les caractéristiques promues et la bonne gouvernance est jugées minimales, CapitalatWork prend la décision de garder mais de surveiller la position. Si la controverse est identifiée comme pouvant avoir un impact matériel sur la stratégie ESG du portefeuille, la position est vendue.

CapitalatWork n'a pas de politique d'engagement supportant l'atteinte des objectifs.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si ce compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.